



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

éducation nationale : personnel

Question écrite n° 54799

Texte de la question

M. René Dosière demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche de bien vouloir actualiser, à l'année 2003, la réponse à sa question n° 14510 du 17 mars 2003 concernant le nombre d'agents de son département ministériel mis à la disposition de la présidence de la République, en précisant d'une part les modifications éventuelles intervenues en matière de personnel et, d'autre part, le coût global de ce personnel.

Texte de la réponse

Au 31 décembre 2004, deux agents de l'administration centrale sont mis à disposition de la présidence de la République. Un agent de catégorie B issu du corps des secrétaires administratifs d'administration centrale pour un coût annuel global charges comprises de 33 854 euros. Un agent de catégorie C issu du corps des adjoints administratifs pour un montant global de 27 081 euros. Le coût global de ces mises à disposition s'élève pour l'année 2004 à 60 935 euros.

Données clés

Auteur : [M. René Dosière](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54799

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 janvier 2005, page 23

Réponse publiée le : 13 décembre 2005, page 11545